



Saint-Denis, le 23 SEP. 2024

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur Jeannick ATCHAPA
Mairie de Bras-Panon
Hôtel de Ville
Route Nationale 2
97412 Bras-Panon

A l'attention de
Monsieur MOUROUGUINPOULLE
(direction aménagement et développement local)



Objet : Avis du Département sur le projet du Règlement Local de Publicité de la commune de Bras-Panon.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 25 juin 2024, réceptionné au Conseil Départemental le 27 juin 2024, vous sollicitez l'avis du Département sur le projet du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Bras-Panon.

Le projet de règlement vient adapter les dispositions nationales applicables à la publicité, aux pré-enseignes et aux enseignes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique et présentes sur le territoire de la commune de Bras-Panon. Une zone de publicité est instaurée sur le territoire communal et elle couvre l'ensemble des zones agglomérées de la commune.

L'examen de votre dossier n'apporte pas de remarques particulières sur le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Bras-Panon.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,
Le Directeur de l'Aménagement

MAIRIE DE BRAS-PANON COURRIER ARRIVE		Commentaires:	
		<input type="checkbox"/> Urgent	
		<input type="checkbox"/> Autre	
SERVICE	T I	SERVICE	T I
DGS		CABINET	
FINANCES		DRH	
COMMANDE P		DSI	
COM		AFFAIRES	
DST		POLE ENFANCE	
EDUCATION		SPORT	
ADL	X	POLICE M	
RELATIONS		CCAS	



David BIALECKI